Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 39 (1901)

Heft: 7

Artikel: Histoire d'une cloche

Autor: C.B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-198627

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à

L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER Grand-chène, 11, Lausanne.

Montreux, Ger 'e, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc. Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR YAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr 2,50 Etranger: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 4er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes. PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Ceux de 1870-71.

Se sentir l'âme d'un Napoléon et être contraint de vendre de la vaisselle! Décidément, le sort est injuste, se disait Alexis B. derrière le comptoir de son patron, en alignant des terrines jaune pâle. Ah! si la commission de recrutement s'était montrée moins impitoyable, il serait maintenant officier-instructeur, le rève de toute sa vie, et il ne rougirait pas de s'entendre appeler « capitaine » par ses amis. Mais on l'avait jugé trop myope et trop fluet, mème ponr l'incorporer dans les troupes sanitaires. Son livret militaire porte ainsi ces mots terribles: « Exempté définitivement. »

Encore maintenant, à trente ans, cette inscription lui fait verser des larmes de douleur et de rage. Impropre au service! Mais il connaît des fusiliers aussi frèles que lui et comme lui portant lunettes. Pourquoi les a-t-on admis, eux? Il y a donc du favoritisme. Possible qu'ils fassent encore des soldats passables; mais aucun, Alexis B. en met sa main au feu, aucun n'a la centième partie de sa passion du militaire. Elle lui est venue au temps heureux où il appartenait au corps des cadets lausannois et s'est accrue dès lors d'année en année.

Rien de ce qui touche à nos milices ne lui est étranger. Il sait par cœur tous les règlements d'exercice et de tir. Dans ses rares loisirs, il en contrôle gravement l'application, à la place d'armes de la Pontaise. Et dans ce maigre personnage aux vétements trop amples, qu'une chiquenaude ferait tomber, les instructeurs ne se doutent pas que se cache un juge sévère à qui aucune faute n'échappe. « Fichus officiers », bougonne-t il souvent en regagnant son magasin d'écuelles, « ils ne savent pas leur métier! » Et il se voit à leur place, formant les recrues sans élever la voix, ayant tous ses hommes dans la main, les électrisant d'un regard, faisant d'eux tout ce qu'il

Mais Alexis B. ne possède pas seulement les règlements militaires, il s'y connaît aussi en tactique et en stratégie. Il a lu Jomini, Lecomte et bien d'autres auteurs. Les ouvrages sur les campagnes de Napoléon lui sont aussi familiers que le Messager boileux l'est à nos campagnards. Enfin, et c'est là son triomphe, il a dans sa bibliothèque tout ou à peu près tout ce qui a été publié sur la guerre franco-allemande, gros volumes d'historiens, journaux de l'époque, revues illustrées, collections de gravures. Toutes ses économies ont passé là. Et il a pioché cette littérature avec un tel acharnement, qu'il vous dit sans hésiter la date des moindres engagements et les noms de tous les chefs, allemands ou français.

Cette histoire des faits de 1870-71 s'est ravivée, ces jours-ci, dans sa mémoire à la lecture des fragments qu'en ont publiés les journaux et à la nouvelle des banquets organisés en commémoration de l'occupation des frontières.

Oh! ces agapes de frères d'armes! L'employé du marchand de poterie donnerait vingt ans de sa vie pour y être admis de droit. En ont-ils de la chance, ces hommes qui ont été appelés sous les armes durant l'hiver terrible, qui ont vécu une partie des si mémorables évènements! La canonnade de Belfort, de Joux ou de Larmont a secoué leur tympan de ses rudes caresses; ils ont bivouaqué dans la neige; l'armée de Bourbaki a défilé tout entière entre leurs rangs Ils peuvent dire: « J'ai vu ceci, j'étais là, cet épisode dont parle l'histoire m'a eu conme témoin. » Les heureux mortels!

Ils font l'admiration d'Alexis B., mais ils l'agacent un peu. Après tout, se dit-il, leur mérite n'est pas si grand que cela. Ils ont occupé la frontière, parce que c'était le tour de leur classe d'âge d'entrer au service. S'ils avaient eu deux ou trois ans de moins, ils demeuraient dans leurs foyers, les pieds au chaud.

Mais Alexis reconnaît que son raisonnement n'est pas très fort et il ne le poursuit pas Tout en époussetant une pile de soucoupes, il est devenu songeur; des rides profondes, signe d'une grave préoccupation, sillonnent son front; il a l'air de Vinet méditant dans son fauteuil de marbre, sur Monthanon.

On ne saura jamais le monde de pensées que peut contenir le crans d'un homme qui époussette des soucoupes.

Soudain, le bruit de deux ou trois de ces dernières, qui ont failli rouler sur le plancher et qui se sont entrechoquées un peu trop vivement, tire Alexis B. de sa rèverie. Il remet sa vaisselle en ordre et se promène de long en large dans le magasin, l'œil étincelant. « Fameux, mon projet, murmure-til en se frottant les mains. Que n'y ai-je pensé plus tôt! » Il s'en ouvrit le soir même à quelques-uns de ses amis:

- Les occupants de la frontière, leur dit-il, qui rafraichissent leurs souvenirs dans des banquets, les hommes qui furent sur pied dans les diverses villes durant l'internement, les acteurs et les spectateurs de la sombre tragédie de 1870-71 sont encore nombreux aujourd'hui. Mais dans vingt-cinq ans combien en restera-t-il? Dans trente ans, on les comptera sur les doigts, et tôt après les journaux signaleront la mort des derniers survivants de cette époque mouvementée. Plus de diners de vétérans alors, plus de récits de témoins oculaires!
- Bon Dieu! capitaine, c'est dans l'ordre des choses, interrompit un des amis d'Alexis B.
- Dans l'ordre des choses, dans l'ordre des choses, soit; mais si je vous indique le moyen que j'ai trouvé pour l'améliorer, cet ordre de choses...
- Parle, capitaine, nous sommes suspendus à tes lèvres.
- Eh bien, je me suis souvenu cet aprèsmidi que vous et moi nous sommes tous nés en 1870-71, entre la déclaration de guerre à la Prusse et la conclusion de la paix.
 - Ca nous fait une belle jambe.
- Ĉa nous donne une importance que vous saisirez sans peine. Songez que lorsque auront disparu les adultes et les adolescents de 1870 71, nous serons les derniers représentants de l'année terrible, les seuls en droit de re-

prendre la succession des vétérans d'aujourd'hui et de continuer la tradition des banquets commémoratifs. Groupons-nous sans tarder; convions, si vous le voulez, les citoyens de notre age à une modeste soirée-choucroute, où nous jetterons les bases de notre belle association.

Gagnés par l'enthousiasme du capitaine, ses amis battirent des mains.

- Reste, poursuivit Alexis B., reste à donner un nom à notre société. Que diriez vous de « Les nourrissons de l'année sanglante » ?
- J'aimerais mieux, dit un des amis, . Les rejetons de la guerre franco-allemande ».
- « Les Vaudois de 1870-71 », cela ne sonnerait pas mal, dit un autre.
- Appelons-nous simplement, proposa un troisième, « Ceux de 1870-71 », puisque dans un nombre d'années assez limité, nous serons les uniques représentants de ce temps-là.
- « Ceux de 1870 71 » fut adopté à l'unanimité. On arrêta ensuite la date de la soirée choucroute et l'on chargea une commission de trois membres d'étudier la question d'une fédération audoise de ceux de 1870-71, ainsi que celle d'un journal hebdomadaire, organe de la l'édération.

Proclamé président du comité, le capitaine se mit dès le lendemain à rédiger un projet de statuts. Il dansait de joie, si bien qu'il cassa un saladier, deux « toupines » et un vase intime.

V. F.

Histoire d'une cloche.

Dans les premiers jours de l'année 1652, une grande animation régnait au village de Pully. Depuis quelques mois déjà, la cloche du lieu donnait un son lamentable qui attestait de son état précaire et qui froissait dans leur orgueil de clocher (sans jeu de mots) le « vénérable pasteur Françoys Dind », les « honnestes Conseillers » et tous les paroissiens.

Aussi, dans une assemblée extraordinaire, le Conseil a décidé, avec l'assentiment de Monsieur le Châtelain, représentant l'autorité baillivale, et en présence du pasteur et de nombreux chefs de familles, de faire refondre la cloche. On confie au Gouverneur « honorable Germain Verray », chargé des finances communales pour cette année 1652, le soin de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener l'affaire à bonne fin. Messieurs du Conseil ont de plus convenu que l'on s'entendra avec « Maistre Jehan Richenet », fondeur à Vevey, pour faire l'ouvrage, que, sur la proposition du pasteur, la cloche portera l'inscription latine suivante': QVI ME AVDIT MVSAS ET CHRISTVM SPONTE SEQVSTVR (Que celui qui m'entende se taise et suive aussitôt le Christ); puis, qu'autour d'un écusson portant les majuscules PL (Pully), il y aura les noms du pasteur, du S^r Gabriel Melliquet, lieutenant, Sr Roud Cossat (ou Corsat), lieutenant, Germain Verray et Louis Tondu (mieux Tonduz), gouverneurs, et enfin, au revers, le nom de l'artisan et le millésime 1652.

Pour suivre aux ordres de ses commettants,

le Gouverneur Germain Verray, accompagné du secrétaire de commune, s'en vient à Lausanne pour supplier Messeigneurs du Conseil des Deux-Cents, dont dépendent les autorités de Pully, de bien vouloir les aider financièrement dans leur entreprise.

Puis une première entrevue a lieu à la Cure de Pully entre le pasteur et les deux lieutenants du Conseil d'une part, et le fondeur de l'autre. Le Conseil offre en cette occasion « trois potz de vin avec deux basches de pain » que le Gouverneur paie deux florins.

Enfin, le *« dimanche 9° de May 1652 », le maître fondeur se rencontre à Lausanne avec les lieutenants, les gouverneurs et d'autres prud'hommes du village, pour arrêter le prix de la fonte de la cloche. On fait boire et manger tout ce monde, ce qui coûte 10 florins 6 sols.

Quelques jours plus tard, le serrurier et le fondeur viennent, depuis Vevey, avec huit hommes, pour « despendre » la cloche et convenir de prix pour la « ferrure d'icelle ». Le « disner », arrosé de vin de la commune, est payé 6 florins 6 sols par le gouverneur.

La cloche « despendue » est conduite à Vevey, par voie du lac, et le transport est payé 1 florin 6 sols aux « bastelliers qui s'en chargent. »

Puis une délégation part de Pully pour assister à la refonte de la cloche. Elle compte trois délégués, dont notre gouverneur, et, « avant que de partir, on boit un coup ».

A St-Saphorin, ces messieurs éprouvent la nécessité de se désaltérer, et, aux frais de la communauté, l'on boit demi-pot pour 6 sols.

A leur arrivée à Vevey, ils font transporter la cloche d'abord au poids de la ville, puis chez le fondeur.

Le jour de la fonte, pour rafraichir le fondeur et ses aides, les envoyés de la commune offrent du vin pour la somme de 2 fl. 4 s. 6 d., la «femme du fondeur» reçoit pour son vin 1 fl. 9 s. (Très galants, nos Pulliérans!)

Pour finir, tout ayant bien reussi, un « goutter » réunit, « en la Croix-Blanche de Vevey », le fondeur, ses trois aides et les trois délégués, ce qui revient à 14 florins.

Puis les représentants de Pully soldent ce qu'ils ont dépensé pour leur entretien à Vevey, soit 14 florins, quittent cette ville et reprennent le chemin du logis.

A Cully, ils trouvent les « bastelliers » qui ont fait escale et partagent avec eux pour 2 florins 3 sols de vin.

Il s'agit maintenant de remettre à sa place la cloche qu'un charretier a remontée du Port.

On a recours, pour cette importante opération, aux charpentiers Monneyron, au serrurier « maistre Tetard », au « mareschal » (dont le nom n'a pas été transmis à la postérité), au 5° Daniel Crespin, qui fournit « du fert pour faire le ferrement de dicte cloche et le battail d'icelle », et aussi au fondeur qui dirige la mise en place. Tous ces travaux coûtent à la communauté 132 florins 2 sols 3 deniers. En outre, le Conseil offre, à ceux qui y ont coopéré, un repas que le Gouverneur paie 55 florins.

Enfin, on livre « à Maister Jehan Richonnet pour avoir fondu dicte cloche a bon compte du prix convenu avec luy: 57 florins »

Les comptes de l'« honnorable Germain Verray», gouverneur de Pully, d'où sont extraits les détails ci dessus, finissent là; sans doute parce que la bourse, la « boëte» communale, pour employer le terme de l'époque, parce que la boëte n'était pas intéressée au sermon d'inauguration et aux gais repas, qui, sans doute, célébrèrent la mise en branle de la nouvelle arrivée. Aussi bien, elle avait déjà coûté 311 florins 9 sols 9 deniers aux finances de la communauté.

Et voilà ce que m'a rappelé la lecture du chapitre qui ouvre l'intéressant et patriotique ouvrage que nous offre, au début de ce siècle, le distingué pasteur de Blonay, M. A. Ceresole, ce chapitre qui, sous le titre de « Voix des cloches », nous parle de la vieille fonderie, d'abord Richenet, puis Dreffet, plus tard Treboux, et enfin Perret de Vevey. Je me suis souvenu de la doyenne des cinq sœurs qui constituent la sonnerie de l'antique prieuré de Pully, et j'ai pensé, qu'à l'aide des comptes que nous a laissés l' « honneste Germain Verray », je pourrai contribuer, peut-être, pour une petite, toute petite part, à l'histoire de la vieille fonderie veveysanne.

Lausanne, 30 janvier 1900.

C. B.

Une commune trop prudente.

Dans le temps que le regretté Jacques Dubs représentait de façon si digne les Vaudois, aux Chambres fédérales, une de nos localités eut le louable désir de lui décerner la bourgeoisie d'honneur.

Pareille distinction ne pouvait être mieux placée.

La municipalité de la localité en question présenta donc cette proposition à la ratification du conseil communal. Celui-ci l'accueillit avec enthousiasme On allait voter, sans discussion.

Soudain, un conseiller demanda la parole. Il s'associait, dit-il, de tout cœur à l'enthousiasme de ses collègues, mais il était un point sur lequel il lui paraissait bon d'être fixé avant la votation. Les prestations des communes à l'égard de leurs bourgeois ordinaires existentelles également à l'égard des bourgeois d'honneur? Par exemple, dans l'éventualité — improbable sans doute— où M. Dubs ou quelqu'un de ses descendants requit l'assistance, la commune serait-elle tenue de la lui accorder?

A cette question, à laquelle personne n'avait songé, les conseillers et la municipalité ellemème devinrent songeurs. Il se fit un grand silence. Au fond de la salle, on entendit une voix murmurer: « C'est tout de même vrai, y faudrait bien ça éclairci avant de voter. »

Les membres de la municipalité se consultaient à voix basse.

Enfin, le syndic se leva et déclara que la municipalité ne pouvait répondre tout de suite. Elle voulait en référer au Conseil d'Etat.

Consulté, le Conseil d'Etat répondit qu'il n'y avait pas deux poids et deux mesures. Les bourgeois d'honneur jouissent des mêmes droits que les autres bourgeois; s'ils requièrent l'assistance de la commune, elle doit leur être accordée.

Cette réponse tomba comme un sceau d'eau froide sur l'enthousiasme des conseillers communaux. Avec de sincères regrets, sans doute, ces messieurs revinrent de leur premier sentiment. Ils estimaient que la commune ne pouvait assumer les obligations éventuelles que lui eût créées l'adoption de la proposition municipale.

Et voilà pourquoi M. Dubs ne fut pas bourgeois d'honneur de X...

La nai.

Quand bin l'armana à Toinon Souci marquâvè dè la nai dza po dévant Tsalanda, n'ein ein tot parai rein zu tantqu'à stâo dzo passâ que l'ein a fé cauquiès bounès fulaïès et que y'ein est bo et bin tsezu on bon demi pi.

Pu n'ein pas tot vu; ne sein sù d'ein avâi onco dâi cratchaïes po stâo dzo que vint; monsu Capré dè Tselion l'a de et ma mère grand a zu frai âi pi tota la senanna quand bin l'a dâi bounès bambouches et que sè tint adé lo choffepi; l'est on signo dè nai. Lè vilho

qu'ont dài douleu pè lè piautes diont assebin que lè tracassont mé què dè coutema: signo dè nai; et clliao qu'ont dai z'agaçons pè lè z'artets diont onco que stao dzo lao font vaire lè z'étailes: onco po dè la nai.

N'est onco rein per tsi no que n'ein tchi pas tant; mà allà vaire pè lo Payi d'Amont et lè z'Ormonts, fo l'ein fà dài pétaïes dào tonaire qu'on n'est pas fottu dè vaire lè montagnes et que clliào pourro Damounai sont quasu einterra dein la nai 'na boun eimpartia dè l'hivai; assebin, quand l'ein vint cauquiès fulaïes, ne s'ein eincousenont pas tant.

 A te bin nu per tsi vo? démandâvè on dzo ion d'Agllio à on citoyen dè pè lè Mosses.

— Oh bin! vouaiquie! l'ài repond l'Ormounein, pas onco tant, n'ein ein zu feinameint 'na petita cratcha dè doze pi!

Stão dzo passà, l'étâi ma fài galé dè vaire veri et prevolà cllião pélots que l'ourè fasâi dansi et que, s'on saillivè défrou, on étâi astout tot bllianc dè nai, qu'on resseimblliávè à dâi monnâi.

L'est lè bouébo qu'étiont conteints dè vaire cllia nai; assebin l'ont astout zu tré lè ludzès du lo lénau et faillai lè vaire coumeint sè marrotâvant ein sailleint dè l'écoula, que lo noutro est arrevà on dzo à l'hotô la djouta tot'eincllia et on ge tot potsi, po cein que lo bouébo à Tacon l'ài avait sampà 'na manotta pè la tita, bin su sein lo volliài.

Oi! po lè bouébo, vive l'hivai! mà por no, que ne sein vilho, cllia nai no z'eimbitè et no z'ingrindzè; on pao papi sailli sein avai lè pi tot mou et, se faut vouaffà dein cllia nai, on lequè et no vouaiquie astout étai lè quatre fers ein l'air; per cé teimps s'on a pas dao bou à tsapllia pè la remise, on n'est rein asse bin què vai lo fornet.

L'autra né, que l'a tant nu, lo vilho conseiller dè perrotse étài zu passà la veilla tsi madama Canfouet, 'na vilha damuzalla, bouna po lè pourro et que démâorè tota soletta tsi lo municipau Barbolan.

Adon, po allà tsi Barbolan, du quie dévant faut montà on grand égrà ein pierre dè taille, asse drai que n'étsila et qu'est ein défrou dè la maison; cé égrà n'est don rein acholtà et quand nai et qu'on l'a pas reméssi faut bin sè crampounà à la balustre sein quiet on a vito lequa et vo vouaiquie bas du tot amont

Don, cllia né que vo dio, quand l'eut zu fiai n'haora. lo conseiller dese à madamuzalla Canfouet que volliàvè modà, mà la vilha sè budzivè papi po allà lo clliairi, kà le peinsavè que lo conseiller cognessai prao la baraqua et que sarai prao sailli à noviyon.

Mà arrevà âo-dessus dài z'égrà, lo vilho fe 'na lequaïe su la nai et vouaiquie que rebattè, la tita la premire tantquiè tot avau.

La vilha damuzalla, qu'avâi son pailo que baillive drai su clliao z'egra, quand l'eut cllia rebenaïe, aovrè la fenêtra et l'ai criè:

- Eh! monsu lo conseiller, faut-te allà vo clliairi po décheindrè?

— N'ia pas fauta, madamuzalla, l'ài repond lo vilho ein sè cheinteint lè coutès, su dza âo bas!

Mes pantoufles.

Mes pantouses sont pour moi l'emblème de l'indépendance; je les mets avec plus de plaisir qu'un habit de bal, car elles m'annoncent le repos de la chambre, la solitude studieuse, les charmes de la composition, les délices du foyer; avec des pantouses, je cours les champs de la pensée, avec l'habit de bal, je rampe sous le joug des convenances et le fardeau des préjugés. N'est-il pas juste que mon imagination s'exerce sur un sujet si favorable à son essor, sur une chaussure qui me rend à la liberté et m'accompagne dans les excursions charmantes que je fais au pays des illusions? car, après tout, c'est dans ce pays que je me trouve le mieux; c'est là que l'ennui se dissipe, que la gaîté s'épanouit

^{*} La seconde a été fondue, en 1789, par Pierre Dreffet, de Vevey; les trois autres sont du xix siècle.